



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

La Fédération nationale de la Libre Pensée

INFORME

Communiqué de la Fédération du Rhône de la Libre Pensée

A l'occasion du banquet anticlérical de la Saint-Cochon, (dit «vendredi saint »)
25 mars 2016

COMMUNIQUE

L'affaire dite « Barbarin » a causé ces dernières semaines une profonde émotion à Lyon, dans les communes rattachées au diocèse et bien au-delà. Nous n'en avons sans doute pas terminé avec les révélations scandaleuses qui éclaboussent, l'une après l'autre, l'Eglise de Lyon.

Lors de la messe chrismale du mercredi 23 mars, cérémonie de bénédiction des huiles « qui manifeste l'unité de toute la communauté diocésaine autour de son évêque », M. Philippe Barbarin alias « Monseigneur » s'est déclaré « *dans l'obligation d'assumer tout le mal commis par quelques prêtres et de demander personnellement pardon pour tout le mal qu'ils ont causés en abusant sexuellement des enfants* » mettant en avant le fait qu'il n'était pas évêque au moment des faits.

Responsable mais pas coupable, M. Barbarin reconnaît tout au plus une pieuse dissimulation de faits délictueux à la justice civile, au motif que l'Eglise serait plus à juger de ses propres crimes que les magistrats ordinaires. C'est un comportement sectaire, ce n'est pas celui d'un citoyen.

***La loi républicaine,
pas le Droit Canon !***

Pour la Libre Pensée du Rhône, si la responsabilité pénale de M. Barbarin est engagée, cela relève de la seule autorité judiciaire.

L'enquête diligentée par le parquet de Lyon doit aller à son terme sans qu'interfèrent les autorités ecclésiastiques, quelle qu'en soit l'issue (une peine qui peut aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende). Pas plus, mais pas

La Raison
N°610 - AVRIL 2016
Germinal CCXIV
3,50 €

Combien de jeunes ont été les victimes de l'Eglise catholique ?
Cessez ce coupable silence !

JUSTICE POUR LES VICTIMES DES ÉGLISES !

moins. L'Association Internationale de la Libre Pensée a parfaitement raison d'exiger « que les responsables et les complices des crimes de l'Eglise catholique répondent de leurs actes » et de demander, par la voix d'un de ses porte-parole, un jugement exemplaire (que nous entendons au sens premier du mot : qui puisse servir d'exemple par la simple application de la loi). Keith Porteous Wood indique très bien « qu'il faut poursuivre en justice à la fois l'agresseur présumé et ceux qui pensent qu'ils peuvent bafouer la loi en toute impunité ».

Les prières pour les victimes, les messes, les déclarations de repentance ne suffiront pas.

Le Droit Canon peut bien prévaloir en la cité du Vatican, pas plus que la Charia il ne saurait avoir sa place sur le territoire de la République.

Quant à savoir si M. Barbarin doit démissionner de sa fonction d'archevêque, c'est la seule affaire des catholiques ! Du reste s'il fallait que démissionnent tous ceux qui ont couvert des actes de pédophilie, il n'y aurait même plus assez de cardinaux pour seulement élire un pape. Depuis qu'existe le célibat des prêtres, à part en Antarctique cela s'est vérifié sur tous les continents : l'Eglise catholique est devenue une usine à produire des pervers sexuels. Pas tous, certes, mais bie trop nombreux. Tous couverts par l'autorité.

La laïcité, pas le cléricalisme !

Le 15 dernier, le premier ministre Manuel Valls a déclaré que c'était « à Monseigneur Barbarin à prendre ses responsabilités ».

Monsieur Valls, prenez les vôtres !

Rétablissement la laïcité constitutionnelle que vous avez mise à mal depuis que vous avez été ministre de l'Intérieur chargé des Cultes, ainsi que votre ami Gérard Collomb. On a observé régulièrement à Lyon, certains 8 septembre à l'occasion du Vœu des Echevins, les amitiés bien particulières de MM. Barbarin et Collomb, main dans la main pour célébrer la grandeur de Marie. Ou le 8 décembre dernier la distribution organisée de lumignons dans les écoles élémentaires du Grand Lyon. Ou les cadeaux fiscaux et autres détournements de fonds publics à destination des fondations Fourvière et Irénée. On en passe.

Depuis M. Barbarin a eu l'occasion d'apprécier les ors de la République : le 4 janvier il était présent à la cérémonie des Vœux aux Corps Constitués, à l'Hôtel de Ville. Le 3 février, il rencontrait M. le préfet de région. Le 6 février c'était le tour des élus du Rhône et du Roannais, autour de l'encyclique du pape François *Laudato Si* (Lecture « à trois voix » de l'encyclique sur l'écologie avec le député de l'Ain, Xavier Breton, et le maire de Grenoble, Eric Piolle). Les édiles locaux sont bien complaisants.

Que « l'affaire Barbarin » soit l'occasion d'une prise de conscience : les *relations contre nature* n'ont pas lieu seulement dans le secret des sacristies, elles peuvent avoir pour cadre les salons dorés de la République.

*Justice pour les victimes !
Dans ce domaine
comme en tout autre,
application stricte de la laïcité et
de la neutralité républicaines !*